2E. ANNÉE, No. 40. MANITOBA. SAMEDI, 17 MAI, 1873.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situes à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la residence de M. McDermot dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie.

WINNIPEG, SAMEDI, 17 MAI, 1873.

Redige par un Comite de Collaborateurs.

W. G. FONSECA,
POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
ARTICLES DE GOUT,
CHAUSSURES,
EPICERIES,
FERRONNERIES.
VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de premiere qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALE, SAUCISSES, &c., &c.

Prix moderés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,
MOISSONNEURS AVEC RATEAU,
RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernieres ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers
WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Reparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg, 1 Juin, 1872 1a

AVIS PUBLIC

Est par le present donné à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secretaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un etat assermenté par la personne requerant telle PATENTE, decrivant la situation et la condition du LOT, et enonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est reclamée; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.

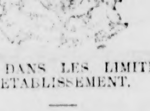

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y etablissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.

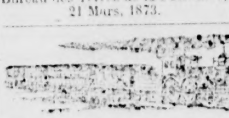

Chemin de fer Great Western
DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est moderé, l'expédition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les dernieres inventions.

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE
ET
MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Medecin Veterinaire. Il reçoit les visites à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871 1a

L'evacuation prussienne.

L'empereur d'Allemagne, dans son discours au Reichstag, a annoncé le réglement prochain et définitif les arrangements financiers, et par suite l'évacuation "anticipée et complète" du territoire français.

Notre malheur est assez grand pour qu'il n'y ait point de bonnes nouvelles sans amertume. Il sera doux assurement de n'avoir plus l'etranger sous les yeux; mais ce mot de retraite *anticipée* a pourtant sa pointe horrible. Encore que nous devions payer chèrement cet avantage; il est horrible que le vainqueur qui nous le vend puisse dire qu'il nous l'accorde. On voudrait que la France n'eût pas acheté ce qu'elle ne pouvait arracher. Il est horrible aussi d'avoir à craindre l'indecence d'une joie et d'un oubli *anticipés*. N'allons-nous pas trop tôt quitter le deuil et prendre la figure du "généreux" Jules Favre et de ces autres généreux, le Picard, le Ferrey, le Suisse,—il en faudrait tant nommer!—Ayant signé l'acte de deces de de l'honneur, ils se remirent à table et rappelèrent les musiciens.

Génération que l'histoire ne pourra plaindre et qui n'aura pas honoré sa ruine! Il y eut des peuples malheureux: nous ne sommes qu'un peuple devalisé. Nous trouvant encore de l'argent en poche, nous avons dit: Ce n'est rien; payons et finissons-en! Ce qui pouvait être l'expiation, nous le prenons comme un châtiment vil. Nous avons passé par les verges, et nous n'avons pas rougi. Quand l'ennemi se retire courbé sous le butin, qu'importe que l'honneur ne soit point revenu?

Isaïe nous raconte l'imbecile enflure du peuple d'Israël après les invasions qui lui laissent ses villes en ruines. Ils s'écrient: "Nos murs de "briques sont abattus, nous les re-"bâtiront en pierres de taille; nos "cycomores sont coupés, nous les "remplacerons par des cèdres!" Mais l'Esprit-Saint reprend que Dieu sera sans pitié pour le peuple flagellé qui ne se tourne point vers lui, et que ceux qui le conduisent le mènent à des précipices plus profonds. "Car l'impiété s'est allumée comme "un feu, et ce peuple deviendra sa "pâture. Il ira à droite, et la faim "le tourmentera; il ira à gauche, et "ce qu'il aura mangé ne le rassasie-"ra point. Chacun dévorera la chau "de son bras; Manasse Ephraim Manasse."

Nous avons eu l'autre jour la proposition d'un citoyen ingénieux, habitant d'une grande ville à évacuer. Il veut élever aux abords de sa ville un amphithéâtre où l'on viendra voir le départ des Prussiens, et il écrira sur la porte: *Aujourd'hui, pour la première fois depuis trois ans, nous avons respiré!* Ah! vous respirerez, et il ne vous faut que cela! Il vous suffit que le Prussien quitte vos murs, et ce poumon engorgé, l'Alsace, ne vous gênera pas, et vous tiendrez que le territoire est libre?

Nous espérons qu'après ce départ, la France étouffera longtemps encore, et qu'aucun cri de joie n'ira insulter la frontière voisine, qui est un lieu d'exil et une prison. Ceux qui souffrent par là n'entendront pas ces cris, qui leur annonceraient la mort; et nous ne fournirons pas non plus à ceux d'en deça, qui nous laissent dans l'anarchie et dans le pétrole, l'occasion de se regarder comme des libérateurs. Nous n'avons pas que le Prussien! De la même main et du même esprit, nous tenons et nous conservons le pétroleux. Le pétroleux reste. Rien de ce qui s'est fait depuis trois ans n'annonce qu'il doive évacuer ni bientôt ni plus tard. Quand est-ce que le territoire français sera purgé des puits à pétrole et libéré des petroleux?

Plaise à Dieu que la France enfin connaisse mieux son immense misère, et que le jour du départ des Prussiens ne lui paraisse pas moins lourdes que tant d'autres! En repassant *leur* frontière, les Allemands y laisseront une pierre qui ne nous défend pas de deposer le deuil. Là où depuis Louis XIV on lisait: FRANCE, ils écriront: ALLEMAGNE: c'est-à-dire pour nos yeux: *Hic jacet*, ci-gît l'Alsace! Ce jour là ne saurait être fêté comme un jour de résurrection.

Que plutôt ce jour soit donné à la prière et aux larmes. Desormais notre premier jour heureux, notre premier jour d'espérance ne peut être que notre premier jour de repentir.

LOUIS VEUILLOT

Le Tombeau de deux Apotres

Ainsi que le Saint-Père l'a annoncé, une heureuse découverte vient d'être faite dans l'église des Saints Apôtres.

Cette basilique est dédiée tout simplement à Saint Philippe et à saint Jacques le mineur, parceque leur corps y reposent, probablement depuis le Ve siècle. On ignorait cependant le lieu précis où ils avaient été déposés; mais un antique manuscrit découvert il y a quelques mois disait l'expressément que le tombeau des deux Apôtres se trouvait sous le maitre autel.

Actuellement, et par suite des travaux de restauration de la basilique, le maitre autel devait être quelque peu élevé, il a fallu le déplacer pièce par pièce; et on en a profité pour rechercher les deux corps. Le 15 du courant, on commença à abattre le mur épais qui formait l'intérieur de l'autel, lorsque, vers dix heures du matin, on a découvert précisément sous la table de l'autel et au niveau du pavé de la nef deux grandes plaques de marbre phrygien reunies ensemble et surmontées d'une croix équilaterale en relief, et se prolongeant jusqu'aux quatre extrémités. Soulevant la pierre qui correspond perpendiculairement au marchepied de l'autel, et l'on a trouvé une pièce souterraine formée de gros murs, mais vide. On a enlevé la seconde pierre, c'est à dire celle qui correspond perpendiculairement à la table de l'autel, et l'on a trouvé une nouvelle pièce toute plaquée de beau marbre phrygien, et au milieu de cette pièce une caisse en bois de hêtre, presque vermoulue en contenant les ossements et les cendres des deux saints apôtres Philippe et Jacques le Mineur.

Mais en déplaçant ces saints ossements pour les déposer dans une nouvelle caisse de commission d'archéologie sacrée s'est aperçut qu'il existe une ouverture circulaire juste au milieu de la pièce souterraine, et cette ouverture donne sur un second loculus, entièrement orné du même marbre phygien et renfermant des fragments d'ossements, de la cendre et des éponges imprégnées de sang.

Le procès verbal ayant été dressé et signé par plusieurs personnes présentes, on a fermé et squellé les nouvelles *Capsules* les unes le 15 après l'*Ave Maria*, les autres de 16, avec grande piété et émotion des assistants, elles ont été déposées dans la custode des saintes reliques de la basilique.

Dès le soir, le R. P. Général des Mineurs conventuels, curé de l'église, s'est empressé de donner l'heureuse nouvelle à Pie IX, qui s'en est réjoui et en a béni le Seigneur; dans son inépuisable charité et munificence, il a remis au curé 1,500 fr., disant gracieusement que c'était un peu de mortier pour reconstruire l'urne sacrée des saints apôtres. Pour la placer plus dignement, on a déjà construit un hypogée sacré dans l'édification duquel on a découvert les débris du pavé, des bases et des substructions de la très-antique basilique primitive, qui demeureront toujours visibles.

Les Modocs.

Tous les journaux américains n'approuvent pas, tant s'en faut, la sévérité que le gouvernement des Etats-Unis déploie en ce moment contre les Modocs, de la Californie, pour venger la mort du Général Canby. Ils reconnaissent que le crime commis sur un sujet des Etats Unis, dans un moment surtout où il allait traiter avec eux, sur la foi du droit des gens, est grand et odieux, et qu'il mérite un châtiment exemplaire. Mais ils ne voient pas, dans la gravité de cette faute, un motif suffisant pour ordonner le massacre general de la tribu. En agir ainsi, en effet, c'est confondre l'innocent avec le coupable. Un journal fait remarquer, avec justice, qu'il y a parmi eux des femmes et des enfants qui ne connaissent rien de la trahison qui a fait mettre cette ville à l'humanité. Combien y a-t il d'hommes aussi, sans doute, qui n'ont jamais soupçonné les intentions de leurs camarades coupables?

Cependant, d'après l'opinion du gouvernement de Washington, ils méritent tous la mort, parce qu'il ne veut pas "qu'aucun indien puisse se vanter,—ni aucun de ses ancêtres—d'avoir assassine le général Canby." Ce qui veut dire que tous les Modocs, depuis l'enfant à la mamelle jusqu'au vieillard, doivent disparaître de la surface de la terre comme une vermine. Cette menace est si odieuse et si peu en rapport avec les principes de la civilisation et du christianisme que l'on ne peut croire qu'elle soit jamais mise à execution. Elle a sans doute été faite dans le but unique de terrifier la tribu à laquelle appartiennent les coupables, et pour l'engager à les livrer à la justice qui les attend.

On se plait trop souvent à accuser de cruauté les Indiens, et l'on compte pour rien les nombreuses provocations auxquelles ils sont en butte de la part des blancs qui se sont souvent rendus coupables de trahison pour le moins aussi atroces que celles que l'on reproche aux Modocs.

L'*Inquirer*, de Philadelphie, dit que M. W. Walsh, qui a fondé le bureau des commissaires indiens, et qui a été son premier président, certifie que le capitaine Jack—un indien pur sang—est un homme on ne peut plus honorable. Tous les membres du congrès qui viennent de cette région, et les commissaires de l'education disent la même chose.

Il parle bien l'anglais et s'est toujours montré disposé à agir avec bienveillance. On assure de plus que les habitants des frontières sont les plus violents ennemis des indiens et prennent tous les moyens de les faire disparaître. Dans ce cas, au lieu de s'étonner que les Indiens soient si méchants, ceux qui les connaissent les mieux sont grandement surpris qu'ils ne soient pas pires. M. Walsh certifie encore que dans ses relations officielles avec eux, ils se sont montrés paisibles et honnêtes, à tel point qu'il ne crut pas de barricader les portes contre eux. Il est porté à croire, en conséquence, qu'il doit y avoir eu quel-

que provocation sanglante, et que l'on doit minutieusement examiner toutes les circonstances de l'affaire.

LE METIS.
SAMEDI, 17 MAI, 1873.

L'Immigration.

Si Manitoba était plus connue en Bas Canada, nous sommes certains que la plus grande partie de nos compatriotes qui emigrent prendraient la route de notre jeune Province. Et en faisant ainsi, ils atteindraient plus vite et plus facilement l'objet pour lequel ils s'expatrient. Comme pays agricole, Manitôba offre une foule d'avantages qu'on ne trouve pas ailleurs. D'abord le sol est extrêmement fertile. Tout ce qu'on sème vient en abondance. L'an dernier, M. Pierre Delorme, M.P.P., a semé 30 minots de blé et en a récolte 800. Et c'est là un fait bien ordinaire. Il y en a une multitude de semblables. · Plusieurs ont même obtenu des rendements plus considérables.

En second lieu, la culture exige très peu de travaux. Un seul homme avec une paire de bœufs, une charrue et une herse, peut cultiver une étendue de terre passablement grande et faire une forte semence. Il lui suffira de labourer l'automne pour être prêt à semer de bon printemps. Un point qu'il est bon de ne pas oublier, c'est que les terres, même celles que l'on achète de la Couronne, et qui n'ont jamais été cultivées, sont en grande partie toutes défrichées, en belle prairie. Pas une souche à arracher, pas une pierre à enlever. Il ne s'agit que d'y mettre la charrue. Le fermier n'a pas même le moindre travail d'égouttemant à faire. La pluie qui tombe pénètre dans le sol qui sèche très vite. Les rigoles, fossés et cours d'eau sont inconnus ici.

Maintenant pour l'élévage des bestiaux, les facilites offertes à l'agriculteur sont pour ainsi dire encore plus étonnantes. Chaque fermier peut élever autant d'animaux qu'il voudra. L'été, ils paissent dans la grande prairie et ne requièrent aucun soin quelconque. Pour l'hiver, il y a du foin en quantité illimitée. Chacun peut en faire la provision qu'il lui plaira. Il ne s'agit que de le faucher et le ramasser. Un bon nombre de fermiers ont des faucheuses, et des rateaux tirés par des chevaux, et font chaque annee plusieurs centaines de voyages de foin, soit pour leur usage, soit pour vendre. Il se vend ordinairement $5 le voyage.

Un autre fait assez étrange, c'est que les chevaux qui ne travaillent pas passent l'hivér dehors, dans la prairie, le plus souvent loin des habitations, sans qu'on s'en occupe le moins du monde. On va les chercher le printemps, et ils sont ordinairement gras. Ceci s'explique par le fait qu'il tombe très peu de neige, beaucoup moins qu'à Quebec ou Ontario—et que le froid est toujours uniforme. Comme il ne dégèle jamais pendant l'hiver, la neige reste molle, et les chevaux trouvent facilement leur nourriture dans le foin nourrissant que la neige recouvre à peine. Et ce ne sont pas seulement les chevaux du pays qui hivernent ainsi dehors ; les chevaux canadiens ou américains s'accoutument très bien à ce régime. Plusieurs habitants ont trente, cinquante et même soixante chevaux qui se pourvoient ainsi par eux-même. Les poulains naissent et croissent ainsi sans le moindre soin. On va les chercher à l'âge de 3 ou 4 ans pour les dompter. Les fermiers qui ont trente ou quarante bêtes à corne ne sont pas rares. Et les animaux se vendent très-cher. Les bœufs valent en général de $60 à $90. Les vaches de $45 à 60. Voilà quelques-uns des avantages que Manitoba offre aux agriculteurs.

Après l'enoncé de ces faits, et en y ajoutant la facilité avec laquelle on se procure une terre, à un prix très-modéré, nous n'hesitons pas à inviter nos compatriotes qui ont l'intention d'émigrer à venir s'établir à Manitoba.

Le "Liberal" cesse de paraitre.

Dans son numéro de jeudi le *Liberal* annonce à ses lecteurs que sa mission etant remplie sur la terre, il quitte cette vallée de larmes. Et il récapitule tous les bienfaits qu'il a opéré pendant sa courte existence. Tout ce qui s'est fait de bien dans la Province lui est dû, tout naturellement. Si nous mangeons encore du pain c'est Dieu merci au *Liberal*. Puisse le trépas lui être léger !

Le *Liberal* annonce en même temps que de ses cendres va renaitre un nouveau journal, ou plutôt un ancien journal le *Nor'-Wester*. Espérons que cette transformation sera salutaire, et que la nouvelle feuille saura mieux maintenir la dignité du journalisme.

Notre Tres-Saint Pere Pie IX.

Mardi dernier, 13 Mai, était l'anniversaire de la naissance de Notre Très Saint Père Pie IX.

Le drapeàu qui flottait sur le pavillon de l'Archevêché, rappelait le souvenir de ce jour beni où naquit, il y a 83 ans, *Jean-Marie* des Comtes *Mastai-Ferretti*.

Les fidèles de St. Boniface, de concert avec leurs frères du monde Catholique, saluèrent avec joie et action de grâces le nouvel anniversaire de la très-heureuse naissance de Notre St. Père Pie IX.

Une messe solennelle fut chantée à la Cathédrale pour remercier Dieu du grand bienfait qu'il fit en ce jour-là à son église. Les enfants eux mêmes prirent part à la joie de la fête. Il y eut congé au Collége et au Pensionnat de St. Boniface, et musique le soir.

C'est le 13 Mai 1790, que naquit, à Sinigallia, sur les bords de l'Adriatique, *Jean-Marie Mastaï-Ferretti* qui devait, 56 ans plus tard, devenir le grand et saint Pie IX.

Notre Très Saint Père a donc aujourd'hui 83 ans révolus. Il y aura 27 ans, le 17 Juin prochain, qu'il a été élevé au Suprême Pontificat. Il est le 257ième Souverain Pontife. Aucun de ses prédécesseurs, depuis St. Pierre, n'a régné aussi longtemps que lui.

On dirait que les ennemis de l'Eglise ont hâte de voir la fin des jours de Pie IX. Ils répandent de temps en temps l'annonce de sa maladie ou de sa mort. La vie de ce vieillard les importune et leur impiété voudrait voir disparaitre enfin de ce monde, ce reflet de l'eternité de Dieu. Mais leur criminel empressement ne peut servir qu'à montrer d'avantage combien leurs projets insensés sont déjoués tous les jours par cette merveilleuse longévité.

Ce lion devenu vieux ne laisse pas encore d'être lion, et malgré les coups de pied d'âne qu'il reçoit tous les jours des misérables qui redigent le *Globe* de Toronto, le *Times* de Londres, ou le *Siècle* de Paris, il tient encore en échec les Victor-Emmanuel du Piémont et les Guillaume de Prusse. Il est là, deformé, delaissé, prisonnier dans ses appartements. Ceux qui l'ont depouillé de tout, se rient de lui et l'insultent ; ils disent que c'est fini, et une multitude de misérables et d'ignorants s'en vont repetant par le monde les mêmes outrages. Cependant, comme le Lion de la tribu de Judas, qui faisait peur à ses ennemis jusque dans son tombeau, Pie IX, dans son abandon et sa faiblesse, fait trembler les persécuteurs. Ils nesentent guère qu'en luttant contre ce vieillard, ils luttent contre une force invincible, irrésistible. On verra bientôt à qui restera la victoire. Pour nous, Catholiques, nous n'avons aucun doute là-dessus. Nous savons que le pape meurt, mais que la papauté ne meurt pas. Elle est indestructible. Tout passera sur la terre, et elle restera debout pour sauver le dernier homme de bonne volonté. Quand même nous n'aurions pas les promesses de J. C., l'histoire seule suffirait pour nous rassurer.

« Elle (la Papauté) a vu, dit l'historien protestant Macaulay, le commencement de tous les gouvernements, de tous les établissements ecclésiastiques existant dans le monde, et nous ne pouvons penser qu'elle ne soit destinée à en voir la fin. Elle regnait grande et respectée « avant que le Saxon eut mis le pied « en Bretagne, avant que la France « eut passe le Rhin, alors que l'éloquence Grecque florissait à Antioche, alors qu'on dressait les idoles « dans le temple de la Mecque, et elle « existera encore, sans avoir perdu de « sa force, lorsque le voyageur de la « Nouvelle Zelande viendra, au milieu d'une vaste solitude, s'asseoir « sur une arche brisée du pont de « Londres pour esquisser l'aspect des « ruines de Saint-Paul. »

Conseil du Nord-Ouest.

On lit dans le *Courrier d'Outaouais* :

" Le Sénat a adopté une mesure pour porter à vingt-et-un le nombre des Conseillers du Nord-Ouest. Ce nombre, on le sait, avait été fixé à quinze par un acte passé durant le dernier Parlement, mais onze seulement furent nommés, dont *trois* d'origine française et *quatre* catholiques. Or, il est constate que l'élement français prédomine dans le Nord Ouest, que les cinq sixièmes de la population civilisée sont de cette origine, et aussi que les sept-huitièmes professent le culte catholique. Quant à la population sauvage, la grande majorite est également catholique. En présence de ces faits, l'on se demande naturellement quel est le but de la nouvelle mesure. Pour nous, nous inclinons à croire que l'on veut rétablir la proportion renversée au détriment de la population française et catholique du Nord-Ouest. Car il est évident que justice complète ne lui a pas été rendue dans les nominations faites jusqu'ici. La Province d'Ontario n'est parait-il pas tout à fait satisfaite du chiffre de sa représentation dans ce Conseil, et voudrait qu'il fut accru. Cette prétention paraitra pour le moins étrange, si l'on réfléchit que l'on ne saurait compter cent haut-canadiens dans toute l'étendue du Territoire du Nord-Ouest, qu'il ne faut pas confondre avec Manitoba. Le Conseil du Nord Ouest a des fonctions importantes à remplir, il a la gouverne d'une immense partie de notre pays, et il importe qu'il possède la confiance des administrés. Et pour cela, il faut nécessairement que la représentation de toutes les nationalités soit basée sur le principe de l'égalité et de la justice. Nous espérons donc que le gouvernement ne perdra pas de vue le côté essentiel de la question, et qu'il saura donner satisfaction à tous, dans l'intérêt public."

Les remarques de notre confrère sont pleines de justesse, et nous partageons entièrement ses vues. Il convient d'examiner pour quel but a été créé le Conseil du Nord-Ouest. S'il était seulement question de donner des positions à certaines classes de personnes, de conférer des faveurs à quelquels privilegiés, il vaudrait peut-être mieux que ce Conseil n'eut jamais existé. Mais les nominations doivent être faites à un autre point de vue. Il s'agit d'administrer un grand Territoire peuplé par plusieurs milliers d'habitants. La partie civilisée de ces habitants consiste presque exclusivement en Metis Français. Les blancs et Metis d'autre origine sont en nombre minime. Les uns et les autres ont des droits et doivent être representes dans le Conseil. Pourquoi dans cette représentation, dans la formation de ce Conseil, n'aurait-on pas au moins un peu egard à la proportion de ceux qu'il s'agit d'administrer ? Nous ne voyons aucune raison de justice pour qu'il en soit autrement. Nous ne sommes pas exclusifs. La race française etant en grande majorite, nous demandons qu'elle soit representee pour moitie dans le Conseil du Nord-Ouest. Encore une fois, pourquoi en serait-il autrement ? Dans toute l'etendue des possessions britanniques, tous les sujets de Sa Majeste doivent être egaux ? A-t-on moins de droits parce qu'on parle une langue plutôt qu'une autre ? Nous pretendons que non. Le drapeau anglais doit abriter et protéger egalement toutes les nationalites.

Il semble malheureusement que ces notions-là sont souvent oubliees dans les nominations que l'on fait. Esperons qu'elles ne seront pas entièrement mises de côte dans les nominations qui restent à faire. Comme le dit le *Courrier*, sur onze conseillers dejà nommes, on voit seulement trois noms français. Nous croyons aussi que le Gouvernement devra retablir la proportion dans les nouvelles nominations.

Echappe belle.

M. John McTavish, M.P.P., revenant de la Pointe Coupee, mercredi à une heure avancee de la nuit, avec un *buggy* attele de deux chevaux. Il arriva près d'une coulée remplie d'esau et tenta de la traverser. Mais ses chevaux perdirent bientôt fond, la voiture enfonça, et il se vit emporté par le courant. Il se mit d'abord à nager et ne parvint à s'echapper qu'avec beaucoup de peine. Ses deux chevaux se noyèrent et disparurent avec la voiture. M. McTavish se rendit à une maison voisine où il passa le reste de la nuit

Militaire.

Nous apprenons que l'ordre de faire partir des troupes pour le Fort Ellice a été contremandé pour le moment et que le départ est différé jusqu'au milieu de Juin.

Les soldats qui ont obtenu leur décharge, et qui retournent en Canada, doivent partir pour recontrer le 20 Juin, au Fort Francis, un détachement de 200 nouveaux volontaires en route pour Fort Garry.

Arrivees.

Dimanche, par l'*International*, M. Gouin, qui vient prendre charge du Département du Revenu de l'Intérieur; M. Spencer, Collecteur des Douanes.

Par le *Selkirk*, mardi, M. A. Martin arpenteur, parti d'ici à la fin de Mars, M. Bourget, de Lévis, et M. Hill, de Rimouski.

Cour de Comte de Selkirk.

Le second terme de la Cour de Comté pour le Comté de Selkirk a été tenu à Winnipeg le 13 courant. Son Honneur le Juge Bétournay a disposé de toutes les causes prêtes pour audition. Sur dix sept causes qui ont eté appelées, 14 jugements ont ete rendus.

Sacre de Mgr. Fabre.

Mgr. Edouard Charles Fabre, le nouveau co-adjuteur de Mgr. de Montréal, a eté sacré évêque à l'église du *Gésu*, Montreal, le 1er Mai courant. Il porte le titre d'Evêque de Gratianopolis. La cérémonie a été des plus solennelles et des plus imposantes.

Nous empruntons au *Nouveau-Monde* la description suivante :

" Le chœur étincelait d'or, de lumières et de gloire. S. G. Mgr. l'Archevêque Consécrateur occupait le trône d'honneur du côté de l'Epître, ayant pour principaux officiers Mgr. Vinet, M. le Grand-Vicaire H. Moreau, M. le chanoine Hicks et M. Laliberté, aumônier de l'Archevêché

De chaque côté de l'autel se trouvaient les sièges particuliers des vénérables Evêques suivants : Mgr. Guignes, Mgr. de Goësbriand, Mgr. Joseph LaRocque, Mgr. Charles LaRocque, Mgr. Sweeney, et Mgr. Wadams. En face de l'autel, l'Elu. Mgr Fabre, et les deux Evêques Assistants, Mgr. Pinsonneault et Mgr. Laflèche. Dans les principales stalles du chœur, on remarquait les Vicaires Generaux et autres dignitaires des divers Diocèses, MM. J. Raymond, V.G., J. Crevier, V.G., T. Hamel, V.G., Z. Moreau, V.G., T. Caron, V.G., MM. les chanoines Leblanc, Lamarche et Ed. Moreau, Rev. P. Saché, J. Bayle, Sup. S. S., J. Aubry, H. L. Girouard, J. Boucher, etc., etc. Un nombre de prêtres extraordinaire remplissait les deux chapelles adjacentes qui suffisaient à peine.

La nef, nous l'avons dit, était comble. Les galeries se trouvaient occupées par les membres de la famille de Mgr. Fabre et les nombreuses Religieuses de tous les Couvents du diocèse."

Le sermon de circonstance a été prêché par le R. P. Trudeau, O.M.I.

Mgr Fabre est un homme universellement estimé dans le Diocèse de Montreal et la Province de Québec. Il s'était dévoué avec un zèle infatigable à la jeunesse de Montreal, et ses manières affables, en lui gagnant l'affection générale, lui faisaient obtenir les plus heureux résultats.

Mgr. Fabre a été compagnon de collège de Sa Grâce Mgr. Tache, et l'Archevêque de St. Boniface lui a toujours conservé depuis la plus vive et la plus sincère amitie.

Temoignage d'estime.

Nous croyons commettre une indiscretion en donnant publicite au document qui suit, que nous devons à l'obligeance d'un ami ; cependant nous espérons que M. Taillefer, à qui s'adresse ce document, nous pardonnera cette liberte. Nous ne regrettons qu'une chose : c'est de n'avoir pas été mis en état de publier plus tôt les nobles sentiments exprimes par les anciens compagnons d'armes de notre estimable concitoyen.

Montréal, 8 Mars, 1873.

CHER CAMARADE,

Le Bureau de Régie de l'*Union Allet*, dans sa séance du 7 Mars courant, a résolu à l'unanimité de vous offrir au nom de la Société tout entière ses cordiales félicitations au sujet de votre marriage.

L'*Union Allet* ne saurait oublier que vous avez été son premier Président, et tous les Zouaves Pontificaux du Canada se souviennent du beau rôle que vous avez rempli dans la representation de votre chère patrie parmi les défenseur armés de la Papauté.

Chef du premier détachement de nos volontaires romains, vous avez porté haut l'honneur de notre drapeau à travers l'Europe, et puissamment contribué par votre noble attitude au bon renom que nous avons pu laisser sur notre passage.

Arrivé au terme de cette délicate mission, vous êtes joyeusement rentré dans les rangs des simples soldats ainsi que le comportaient les réglements de la petite armée catholique, et vous avez conquis vos grades à la pointe de vos bons services.

Enfin, au jour du désastre et du licenciement, c'est encore à vous qu'a incombé la conduite du retour, conduite et retour rendus si pénibles par tant d'épinences circonstances.

Tous ces titres nous font un devoir de vous adresser l'expression une et collective des souhaits de bonheur que nous formons pour vous dans le *régiment* du mariage où vous venez de vous enrôler, et nous vous prions de vouloir bien mettre nos vœux de bons comarades aux pieds de Madame Taillefer.

Le Bureau de Régie, a formulé dans la même séance le désir de voir s'organiser un district provincial de l'*Union Allet* à Manitoba, où se trouvent réunis un certain nombre d'anciens Zouaves Pontificaux. Pour nous conformer à notre constitution, ce désir a été énonce dans le Bureau sous forme d'avis de motion, de manière à ce que la prochaine assemblée générale annuelle à qui appartient le droit d'en statuer, puisse en être informée et lui accorde son assentiment. Vous êtes en conséquence prié de vouloir bien remplir, en attendant cette sanction, la charge de Vice Président pour ce district à créer et d'en organiser de votre mieux le bon fonctionnement.

Resserrer d'une manière efficace les liens formés entre nous par notre confraternité d'armes au service de Pie IX, et faire produire à cette *Union* tous les fruits d'œuvres pontificales et canadiennes dont elle peut facilement être la source féconde et variée dans le présent et dans l'avenir, telles sont, vous ne l'ignorez pas, la base, la sollicitude et l'ambition de l'*Union Allet*. Le champ d'action est vaste, et il doit s'étendre jusqu'aux limites les plus reculées du sol canadien, sans même, s'il lui est possible, s'assigner les frontière de notre pays pour point d'arrêt.

Vivant et destiné à vivre dans nos régions de l'extrême Nord-Ouest encore si peu explorées et déjà si riches d'avenir, vous pouvez mieux que personne y être le généreux pionnier de nos idées communes ; et c'est ce qu'attendent de vous la cause du Pape, l'honneur de la patrie et l'affection de vos anciens frères d'armes.

Veuillez accepter de nous tous, cher camarade, dans la sincérité de ces sentiments, la vieille et franche poignée de main des bons comme des mauvais jours du temps passé sans l'uniforme papalin.

GUSTAVE A. DROLET,
Président de l'*Union Allet*.

J. L. Taillefer,
Ex-Lieutenant
aux Zouaves Pontificaux.

NOUVELLES LOCALES.

— L'eau commence à baisser depuis quelques jours.

— Le vapeur *International* est arrivé à Fort Garry dimanche dernier et le *Selkirk* mercredi.

— Joseph Lemay, Ecr., M.P.P. de St. Norbert, a ouvert un nouveau magasin à Winnipeg.

— L'Hon M. Bannatyne est à faire des réparations considérables à son magasin.

— Le Col. J. S. Dennis est parti pour Ottawa pour cause de maladie dans sa famille.

— M. Henri St. Louis est parti jeudi par l'*International*, pour la Province de Québec.

— M. William Drever a transporté son magasin sur la rue Notre Dame, à côté de sa résidence, et en face des ateliers du *Liberal*.

— Nous sommes heureux d'apprendre que la Révérende Sœur Charlebois est complètement rétablie de son indisposition.

— Les premiers *hivernants* sont arrivés mardi dernier avec une quantité considérable de peaux de buffle, de loup, etc.

— On nous informe que plusieurs ponts ont été enlevés ou sérieusement endommagés par les eaux hautes.

— La traverse de la Rivière Rouge n'est encore qu'à demi organisée. Le bac n'est pas encore en opération, et il n'y a aucun moyen de traverser des voitures.

NOUVELLES CANADIENNES.

— On croit que le Parlement Fédéral sera prorogée vers le 20 courant.

— L'inondation a causé beaucoup de dommages à Montreal, Laprairie, Sorel, Berthier et Trois-Rivières.

— La santé de Mgr. Bourget, le vénérable évêque de Montreal, semble diminuer chaque jour.

— On voit par les journaux que la navigation a été ouverte passablement tard dans les Provinces de l'Est

— Le Lieut. Gouverneur Morris est parti d'Ottawa il y a quelques jours. Il était à St. Paul, Minnesota, mardi ou mercredi.

— L'Hon. M. Royal a télégraphié qu'il quitterait Ottawa, en route pour Manitoba, le 15 ou le 16 courant. Nous ignorons si l'Hon. M. Clarke revient en même temps.

— Les dernières nouvelles reçues de Sir George E. Cartier constatent que sa santé s'améliore de jour en jour. Sir George est aujourd'hui assez bien et a été invité à dîner par le Prince de Galles tout dernièrement, comme nous l'apprend l'extrait suivant du *Court Circular*, daté du château de Windsor le 26 mars :

"Le prince et la princesse de Galles ont donné un dîner le soir du 25 mars, auquel assistaient les personnes suivantes :—Son. Ex. l'ambassadeur d'Autriche (le comte de Beust), le comte et la comtesse de Bessborough, le comte et la comtesse Cowper, le comte et la comtesse de Kimberley, le vicomte et la vicomtesse Halifax, Lord et Lady Colville, Lord et Lady Bloomfield, Général Lord Strathnairn, le Très-Hon. Chichester Fortescue et Frances comtesse de Waldegrave, le Très Hon. E. et Mme. Cardwell, le Très-Hon. G. J. et Mme. Goschen, Sir Anthony et Lady Rothschild, Sir Geo. et Lady Cartier, Sir John et Lady Rose, Amiral Sir Alexander et Lady Milne, Lieut Colonel Bron Von Codohtsch, Lieut Colonel Reily, M. H. B. Loch, l'Hon. Mde E. Colle, Général Très Hon. Sir W. Knollys et le major-général Probyn.

St. Leonard.—Nos lecteurs se rappellent de cette jeune enfant de la paroisse de St. Léonard dont nous parlions il y a une quinzaine de jours et qui n'avait rien mangé depuis cinquante jours.

Le fait est parfaitement prouvé et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'elle est rendue à sa soixantedixème journée de jeûne total. Elle continue de se bien porter, quoiqu'elle soit d'une maigreur extraordinaire. Le médecin a constaté qu'elle n'avait nullement la fièvre et que son pouls était régulier comme celui d'une personne en santé. Elle est âgée de 13 ans et sourde-muette. Une particularité singulière c'est lorsque ses petits frères et ses petites sœurs se mettent à table, elle leur fait signe de ne pas manger et cherche à leur enlever leur repas. Quant à elle-même on a essayé tous les moyens de lui faire prendre quelques aliments, mais tout a été inutile. On lui fait comprendre qu'elle va mourir, mais elle n'a pas l'air d'y croire.

Ce fait est certainement d'une nature extraordinaire et devrait être constaté et étudié par les médecins. —*Journal des Trois Rivieres.*

Ile du Prince-Edouard.

Les élections générales du 2 courant ont tué le gouvernement Haythorne et Laird ; il en est sorti dans une infime minorité. Le peuple de l'Ile, convaincu de la corruption et du manque de principes politiques de la clique qui avait réussi à escalader le pouvoir à la faveur de son opposition à la Confédération et au chemin de fer, et qui quelques mois plus tard avait décrété la construction de nouvelles branches, et ensuite était allé à Ottawa quêter l'admission de l'Ile dans la Confédération, s'est vengé de cette duperie en remettant M. Pope et ses amis au timon des affaires.

Sur trente députés élus, le gouvernement n'a que 11 amis ; les 19 autres deputés appartiennent à l'opposition.

Voici le résultét de l'élection :

Gouvernement—MM. James Yeo, John Yeo, Laird, B. Davies, Beer, Callbeck, McNeill, H. Davies, Rowe, Sinclair et Stewart.—11.

Opposition—MM. Howland, Perry, Arsenault, McDonald, Howatt, Holiand, Lefurgy, Kelly, Pope, Breeken, Kelly, McEachen, McLean, Sullivan, McIsaac, Owen, McDonald, Haviland et McDonald—19.

Pour notre part, nous sommes loin d'interpréter ce résultat comme défavorable à la cause de l'Union. M. Pope est un confédéré de vieille roche, ainsi que presque tous ses amis.—*Moniteur Acadien.*

UN TRAIT DU SOUVERAIN PONTIFE, PIE IX.

Voici un trait du vif esprit et de la surhumaine bonte de Sa Sainteté Pie IX.

En 1860, deux Français fort notables que je me dispenserai de nommer, avaient une audience du Pape ; dans leur hôtel était un jeune compatriote qu'ils savaient être librepenseur. Nonobstant ils lui proposèrent de l'emmener avec eux ; il se fit prier, les génuflexions lui répugnaient. Ils le harcelèrent, ils le tentèrent : "Venez ne fût-ce que par curiosité. *Diavolo!* on ne voit pas un Pape tous les jours !"

Le libre-penseur ceda ; la réception eut lieu ; et terminée, le Pape selon son usage, demanda aux assistants s'ils avaient à lui adresser quelque souhait. Les uns firent bénir des chapelets ou des médailles ; les autres demandèrent tel ou tel témoignage, tel ou tel souvenir. Le libre penseur restait muet, insensible, enraidi.

Le Pape fut frappé de ce silence rogue ; il fit un pas vers le jeune homme :

Et vous mon fils, vous n'avez rien à me demander ?

—Rien Sainteté.

—Bien, bien sûr, mon fils ?

—Rien.

—Mon fils avez-vous encore votre père ?

—Oui, Sainteté.

—Et votre mère ?

—Ma mère est morte.

—Eh bien ! mon enfant, si vous n'avez rien à me demander, moi j'ai quelque chose à vous demander, à vous.

Le petit voltarien était rigide d'étonnement.

—Mon fils j'ai à vous demander la grâce de dire un *Pater* et un *Ave* pour l'âme de votre mère. Ne consentirez-vous pas à vous mettre à genoux avec moi ?

Le Pape se mit à genoux ! le jeune homme fit de même. Quand il se releva, il avait le visage baigné de larmes, et il sortit en sanglotant.

NAISSANCE.

DREVER.—A Winnipeg, le 1er Mai courant, la dame de William Drever, Ecr., une fille.

ARRIVÉ PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES.

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES,

VAISSELLES,

VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant.

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL.*

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considerables qui aient jamais ete importes dans cette Province, consistant en quantités variees de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES.

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles.

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont presentes de la part de Deputes-Arpenteurs employes dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public prealable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepte ou paye à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages, —Terres de la Puissance, Winnipeg, 1 Mai, 1872.

SOCIETE AGRICOLE DU COMTE DE SELKIRK.

L'assemblée annuelle de la dite Société aura lieu

MERCREDI, le 11 JUIN prochain, à 2 P.M.

dans le Palais de Justice, Winnipeg, pour la reception du rapport des Directeurs pour l'annee expiré, et autres affaires.

A. M. BROWN,
President.

JAS. STEWART,
Secrétaire.

Venez vendre vos Pelleteries.

LES soussignés donnent avis qu'ils achètent

LES PELLETERIES de TOUTES SORTES

Pour lesquelles ils donnent le plus haut prix payé dans la Province.—Paiement en marchandises ou en argent, au choix du vendeur.

Ils achètent aussi les

SOULIERS DU PAYS (Mocassins)

Et paient aussi le plus haut prix.

Place d'affaire :—WINNIPEG.

Dans la nouvelle bâtisse de M. Monchamp, sur la grande rue, entre le Dr. O'Donnell et le magasin Donaldson.

Botte, $3.50 ; Congress, $3.00 ; Bottine, $1.50 ; Soulier, 75c ; Chemise, $1.00 ; Chapeau, $1.00 ; Ceintures flechées, $3.75 ; Couverte, $2.50 ; Couverte grise, $1.50 ; Indiene, 15c ; Coton, 15c ; Cobourg, 25c ; Chausson de laine, 50c ; Chausson de coton, 25c ; Tuques flechées, $1.00 ; Culotte, $3 ; Habits, $5.00 ; Fusil double, $18.00.

Et quantité d'autres effets qui seraient trop long à écrire qui viennent d'être reçus par le steamer "Selkirk" et qui seront vendu à bon marché.

DAOUST & CHARTRAND.

Winnipeg, 3 avril, 1873.

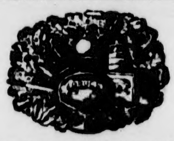

JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-vis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charrues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-o. Marchands à Commission.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première annee.

Directeurs Provisoires.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J.&G.D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charreues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-o. Marchands à Commission.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront **ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.**

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de **vingt par cent.** du dit capital ne sera exige **pendant la première annee.**

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, **et autres** informations pourront être obte**nues** ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à **FORT GARRY,** Manitoba, et à **MONTREAL,** Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la premiere annee.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montreal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montreal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'enumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vaste établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à a PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez **M. Pierrette Poitras.**

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudrent bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigne s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ¾, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban.*

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de **POELES** et **USTENSILES** de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c, &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

" Tue-Douleurs "

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

FILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques,

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possede l'etablissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court delai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871